

« LA VIE AUTREMENT »

GRIMAUD – VAR -



DESCRIPTIF DE LA MANIFESTATION :

Organisateur :

Association Bio Logique
83310 – GRIMAUD

Retour dossier :

Mary Burbaud
Les Bas Oliviers
83550 VIDAUBAN

Contacts :

Mary Burbaud ☎ : 04. 94. 43. 06. 68 ou 06. 32. 82. 65. 86 couleur-nature@wanadoo.fr

Lieu :

Salle des Blaquières (en intérieur) – 83310 GRIMAUD
Office du Tourisme ☎ : 04. 94. 55. 43. 83
www.grimaud-provence.com

Complexe sportif pouvant accueillir environ 60 stands au coeur du Golfe de St Tropez

Horaires :

Le salon sera ouvert au public aux horaires suivants :

- ❑ le Samedi 10 MARS de 10h à 20 h
- ❑ le Dimanche 11 MARS de 10h à 18 h

L'installation des stands se fera :

- ❑ le vendredi.... 09 MARS.....de 16 h à 18 h 30
- ❑ le samedi.....10 MARS de 8 h à 10 h

Tarifs : Nous vous rappelons que les organisateurs du salon sont bénévoles et que les bénéfiques servent à aider à la création ou au développement de projets alternatifs respectueux de l'environnement.

Tarif pour les deux jours de salon : Selon la taille du stand (profondeur du stand environ 3m)

Agriculteur, Producteur, Association caritatives ou sans but lucratif	50,00 €/ 2 ml 75,00 €/ 3 ml 100,00 €/4 ml
Revendeur, Artisan, Transformateur, autres Associations	150,00 €/jusqu'à 3 ml 200,00 €/4 ml 250,00 €/5 ml 300,00 €/ 6 ml 350,00 €/7 ml

Animations & services proposés :

- Espace animé et gardé pour les enfants ;
- Restauration bio sur place samedi et dimanche midi ;
- Conférences & ateliers tout au long de ces deux jours sur des thèmes variés en rapport avec le salon ;
- Inauguration et visite organisée des stands en présence de la municipalité ;
- Salle gardée les nuits du vendredi et du samedi ;

Plan de Communication :

- Affiches format A3 dans tous les villages et villes environnants ;
- 10 000 prospectus distribués dans les commerces ciblés des mêmes lieux ;
- 3 Banderoles annonces : Centre Ville, Bord de mer,.
- Information par les offices de tourisme des mêmes lieux ;
- Annonces dans les journaux locaux ;
- Annonces sur les radios locales ;
- Une inauguration publique en présence des élus locaux ;
- Fléchage du lieu

REGLEMENT DU SALON, SELECTION & RESPECT DE L'ETHIQUE :

L'objet du salon « La vie autrement » est de promouvoir :

- les produits dont la qualité biologique est certifiée par une appellation reconnue et contrôlée par un cahier des charges rigoureux,
- les techniques, savoirs et savoir-faire alternatifs et soucieux de la protection de l'environnement.

Aussi, le comité de sélection se réserve le droit de :

refuser tout produit ou tout candidat sans qu'il soit nécessaire de justifier sa décision.

- **refuser les produits alimentaires et huiles essentielles qui ne seraient pas issus de l'agriculture biologique** et non contrôlés par un organisme agréé. Les garanties basées sur des contrôles réalisés par des firmes commerciales, des certificats d'approvisionnement, des termes comme « produit garanti 100% naturel » ne seront donc en aucun cas pris en considération. Les produits pour lesquels il n'existerait pas de garanties bio feront l'objet d'une étude approfondie (nous faire parvenir tous les renseignements en votre possession) basée sur leur qualité et sur l'impact écologique de leur production,
- à donner priorité aux producteurs et aux fabricants par rapport aux revendeurs. De plus, **le comité de sélection s'engage à limiter le nombre de stands proposant un même produit,**

- donner priorité aux produits dont la composition sera clairement indiquée sur les emballages, ceci dans un souci d'information du consommateur,
- retirer sans recours ni dédommagement ou exclure définitivement du salon, tout produit ou toute publicité qui n'aurait pas reçu son accord préalable ou qui ne correspondrait pas à la description donnée sur le dossier d'inscription.

Afin de faciliter le travail du comité de sélection et permettre au salon de se dérouler dans un esprit convivial et écologique, nous vous demandons de respecter les consignes qui suivent :

- **joindre une liste de l'ensemble des produits et services que vous souhaitez présenter,**

L'affichage des prix de vente et l'étiquetage des compositions est obligatoire.

Traduction obligatoire de tous les documents.

Les exposants devront donner l'exemple d'un comportement écologique :

- **Les sacs plastiques sont strictement interdits sur le salon.**
- respect des autres exposants et des visiteurs ;
- respect des bénévoles organisateurs du salon, des consignes de sécurité et de l'éthique du salon,
- emplacement laissé totalement propre (gestion correcte des déchets),
- utilisation le plus possible de papier recyclé ou blanchi sans chlore.

Annulations : Toute annulation annoncée plus de 15 jours avant la manifestation, soit avant le 25 FEVRIER 2012 sera acceptée et le chèque retourné. A l'inverse, aucune annulation ne sera possible moins de 15 jours avant la date du salon et le chèque débité comme prévu.

DOSSIER D'INSCRIPTION :

A RETOURNER A : Association Bio-Logique chez Mary BURBAUD, Les Bas Oliviers,
83550 VIDAUBAN.

Enseigne du stand :

Nom ou raison sociale :

Nom du responsable du stand à contacter en cas de besoin :

Forme juridique.....

Adresse de l'entreprise :

Tél :Fax :

Portable :Email :

Site internet :

Qualité (1) : agriculteur ; transformateur ; artisan ; producteur ; revendeur ; association
caritative ou sans but lucratif, autre association.

ou :

Activité :

(1) Entourer la réponse vous concernant.

Joindre votre règlement par chèque obligatoire à l'inscription : (2)
(se reporter aux tarifs page 2)

Agriculteur, producteur, association caritative ou sans but lucratif :

Dimensions du stand souhaitéml. =

Revendeur, Artisan, Transformateur, autres Associations :

Dimensions du stand souhaitéml. =

(2) Les chèques ne seront débités qu'après la manifestation.

BESOINS TECHNIQUES

Nombre de grilles :

Nombre de tables :

Nombre de chaises :

Electricité (1) : OUI NON

Autre besoin ou suggestion :

Cadre réservé à l'association

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE – MENTIONS & LABELS

Cadre réservé à l'association

Descriptif de l'activité ou des produits : (le comité de sélection se réserve le droit de retirer les produits ou services non annoncés)

.....
.....
.....

entourer la catégorie qui vous concerne

secteurs d'activité retenus par le comité de sélection :

- . **santé** : aromathérapie, vêtements de santé (fibres naturelles), huiles essentielles, cosmétiques, produits d'hygiène, revues et éditions spécialisées
- . **alimentation** : produits de l'agriculture biologique, restauration, transformation, produits diététiques, herboristerie, compléments alimentaires, revues et éditions spécialisées
- . **loisirs** : tourisme vert, activités de plein air, associations, revues et éditions spécialisées
- . **habitat** : architecture, matériaux, mise en œuvre et techniques, équipements pour la maîtrise et les économies d'énergie, revues spécialisées
- . **environnement** : produits et matériels destinés à améliorer le respect de l'environnement, techniques et procédés qui favorisent le respect de l'environnement, initiatives, actions menées en faveur de l'environnement, organismes, clubs, associations, transports et énergies, agriculture et jardinage, revues et éditions spécialisées
- . **relations humaines** : mouvements non-violents, mouvements sociaux et humanitaires, relations nord-sud et défense des consommateurs

Labels écologiques, certificats biologiques, mentions :

.....

LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR :

- Justificatif datant de moins de TROIS MOIS (K.Biss, récépissé préfecture, etc)
- la photocopie du ou des certificats de contrôle qui justifie la qualité biologique ou écologique,
- la photocopie de la licence de vente d'alcool le cas échéant,
- Documentation sur les produits ou services proposés

Cahier des charges de l'exposant

Après avoir pris connaissance du règlement et de la notice de sélection, j'accepte les conditions requises et je m'engage :

- 1) à respecter : - Les clauses du règlement général du salon ci-joint,
- Les clauses du cahier des charges de sécurité ci-joint,
- 2) à joindre : - Les justificatifs demandés,

3) à verser avec mon inscription au Salon le montant total de ma participation par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Association Bio Logique ». **Le chèque ne sera encaissé qu'après le salon.**

Fait àle.....

Signature et cachet de l'exposant

(faire précéder votre signature de la mention lu et approuvé)